

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 24 juin 2013

Séance du 4 juin 2013

30 « Ec'eau port fluvial » - demande de subvention au Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territorial 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. KCHOK

M. VILLEMAIN

Mme CARLIER

M. BERNARD-LUNEAU

M. SZPIRKO

M. CABARET

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Contexte général

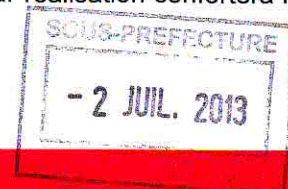
A l'extrémité Ouest du territoire communal, attenant à la commune de Montataire, à proximité immédiate du centre-ville, longeant l'Oise, le secteur Vieille Montagne est une vaste emprise foncière de près de 6 ha qui constitue une opportunité pour la Ville de Creil de programmer une opération d'aménagement d'envergure.

C'est dans ce contexte, que la Ville de Creil a engagé, depuis plusieurs années, des études sur ce secteur pour recenser la faisabilité de différents projets.

La réalisation d'un port de plaisance fluvial au sein d'un EC-EAU quartier est celui qui a été retenu, « l'EC-EAU PORT FLUVIAL ».

De manière à préciser ce projet et à choisir la meilleure procédure de mise en œuvre opérationnelle, la Ville a décidé de se faire accompagner par un cabinet d'étude en assistance à maîtrise d'ouvrage et a lancé des études techniques complémentaires de sol et de pollution. Leur réalisation confortera la Ville de Creil et tous les acteurs concernés sur la faisabilité de l'opération.

1/3



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

Pour réaliser des économies d'échelles, une convention a été signée avec GRT-GAZ en coordination avec l'aménageur de la ZAC Gournay, la SEQUANO, pour anticiper le nécessaire dévoiement des réseaux de transport de GAZ gênants, au regard des différents aménagements projetés sur ce secteur. Les travaux préparatoires à ces dévoiements vont donc être engagés par la Ville.

Le coût prévisionnel de ces études et de ce premier programme travaux est estimé à 1 200 000 € HT.

Ces premières dépenses à engager sur le projet de l'EC-EAU PORT fluvial sont éligibles au programme du Plan de Relance Territoriale 2013 du Conseil Régional de Picardie.

Pour la Région, la volonté est en effet désormais de passer d'un rôle d'accompagnement du développement local des territoires à une fonction régionale d'aménagement du territoire. En ce sens le projet d'« Ec'eau port fluvial » s'inscrit pleinement dans cet axe répondant à des enjeux régionaux en matière d'aménagement et de développement durable du territoire creillois.

Il vous est proposé d'approuver la demande de subvention après du Conseil régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territoriale 2013.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-1 et L300-2 et définissant les modalités de la concertation du public à mener,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les articles de la loi MOP du 12 juillet 1985 notamment les articles 1 et 2,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 22 juin 2012 et du 3 décembre 2013,

Considérant la volonté de la Ville de Creil de créer un éco-quartier avec d'un port de plaisance,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 10

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territorial.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes se rapportant à l'opération.

Article 3 : d'imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 1322/0902/823/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 juil. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

